

<https://culture-scientifique-technique.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1044>



Culture scientifique technique et industrielle



Concours général des Lycées et des métiers

- Stimuler - Concours niveau lycée - Concours général -



2D

Date de mise en ligne : jeudi 5 décembre 2024

Copyright © Culture académique scientifique - Tous droits réservés

Le concours général des lycées et des métiers distingue les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Il valorise des travaux qui peuvent servir de référence à l'ensemble des classes, tout en suivant l'évolution de l'éducation nationale. Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

Inscription :

Les inscriptions sont ouvertes sur l'application **Cyclades** du **mercredi 27 novembre 2024 à 10 heures au vendredi 13 décembre 2024 minuit** (heure de Paris).

La confirmation d'inscription signée par le candidat ou son représentant légal devra être déposée sur Cyclades au plus tard le vendredi 20 décembre 2024 à minuit (heure de Paris).

Descriptif :

– *Le concours général des lycées*

Il s'adresse aux élèves de première et de terminale des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat. Le concours général des lycées comporte 30 disciplines.

En savoir plus : www.education.gouv.fr/concours_général_des_lycées

– *Le concours général des métiers*

Il s'adresse aux élèves de terminale des lycées d'enseignement professionnel publics et privés sous contrat et aux apprentis en année terminale de formation en centre de formation d'apprentis.

Le concours général des métiers comporte 18 spécialités de baccalauréat professionnel.

En savoir plus : www.education.gouv.fr/concours_général_des_métiers

Récompenses :

L'examen des compositions donne lieu aux récompenses suivantes :

- **Trois prix** : premier prix, deuxième prix, troisième prix ;
- **Cinq accessits** : du premier au cinquième ;
- **Dix mentions au maximum.**

Ces prix sont remis par le ministre en charge de l'Éducation nationale, sur proposition des présidents de jury. Les lauréats des premier, deuxième et troisième prix reçoivent leur récompense lors d'une cérémonie en Sorbonne.

Pour en savoir plus sur les dates, des ressources : <https://eduscol.education.fr>